

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 47.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 14
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le quinze novembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le sept novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

Absents excusés : D'HELLY Alain, GAY Robert, MARTIN Florent et TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Par délibération n° 08.22 du 21 février 2022, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage au groupement « MG Concept/ Garcin et Coromp » pour un montant de 62 475 € HT, soit 5,95 % du montant estimé pour les travaux.

Par délibération n° 126.22 du 12 septembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Alpes de Haute-Provence 2022-2027 et a demandé la poursuite du travail de mutualisation avec Provence Alpes Agglomération, notamment en augmentant le nombre d'emplacements de l'aire d'accueil de Soleilhet de 15 à 24, sous réserve des possibilités techniques et financières.

Le coût des travaux lié à l'extension du nombre d'emplacements est estimé à 1,5 millions d'euros avec un taux de subventions d'environ 73 % (soit près de 1,1 millions d'euros).

Afin de réétudier le projet (réaménagement complet du site, des réseaux et des blocs sanitaires) pour respecter l'emprise du terrain et d'examiner les pistes d'économies complémentaires, il est nécessaire de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant de l'avenant est évalué à 28 065 € HT (soit + 44,9 % d'augmentation par rapport au marché initial) portant le montant de la mission de base de maîtrise d'œuvre à 90 540 € HT (reprise des études d'avant-projet, de projet, rédaction du dossier de consultation des entreprises, actualisation des coûts des missions de suivi de chantier et réception des travaux).

L'avenant serait ainsi passé en application des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique.

Une consultation spécifique sera lancée à la suite du rendu du projet afin de recruter un prestataire pour la mission d'Organisation, Pilotage et Coordination (OPC) durant les travaux.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- autorise le président à signer cet avenant, ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 29 NOV. 2022